



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 530 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

Est par la présente donnée que la Municipalité de Sainte-Clotilde tiendra une assemblée de consultation publique pour un nouveau règlement 530 lors de la séance ordinaire du **16 mars 2026**.

Nature et effets :

- Crée les articles 1.1.1 à 3.1.6.
- Adoption finale du règlement.

CONSIDÉRANT que l'avis d'une consultation publique et avis public d'adoption est publié dans le bulletin municipal et sur internet. (A-19.1, art.126);

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 16 mars 2026 à 18h30 heures, le conseil municipal devra consulter les citoyens et adopter le règlement suivant :

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dq@ste-clotilde.ca.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 26^e jour du mois de février 2026.

Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natacha Jodoin, à Sainte-Clotilde, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 26^e jour du mois de février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 26^e jour du mois de février 2026.

Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière